

La petite feuille



*SCHR Société Coopérative
D'Habitation Renens et agglomération
Décembre 2025*

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| EDITORIAL | 3 |
| CANDIDATURES AUX ORGANES DIRIGEANTS | 5 |
| PROJET DE RÉNOVATION IMMEUBLES ARZILLIER | 7 |
| PROJET DE RÉNOVATION DES CUISINES IMMEUBLES 1ER MAI | 8 |
| FÉLICITATION À NOTRE CENTENAIRE – MME NELLY JACQUIER | 9 |
| LES CONSEILS DE LA GÉRANTE | 10 |
| LES CONSEILS DE LA GÉRANTE TECHNIQUE | 11 |
| JOLI BÉBÉ – NOUVEAUX NÉS EN 2025 | 12 |
| UN HALLOWEEN RÉUSSI | 13 |
| UN 80^{ÈME} EN IMAGE | 14 |
| JEU DE QUESTIONS : LE 80^e ANNIVERSAIRE DE LA SCHR | 15 |

Editorial

Solitude : Pourquoi nous avons tous besoin de la présence des autres

La solitude, cette compagne discrète

La solitude s'est immiscée dans nos vies à petits pas, souvent sans que l'on ne s'en rende compte. À l'heure où la technologie nous promet de rester connectés de partout et tout le temps, il n'a jamais été aussi facile de se sentir isolé. Derrière les écrans, au cœur de nos appartements, le silence intérieur peut se faire assourdissant.

Un paradoxe étrange, où la proximité virtuelle se substitue à la chaleur d'une étreinte, au regard complice échangé autour d'un café.

Le besoin fondamental de voir des gens

Voir des gens : c'est une nécessité vitale. Parler, rire, échanger des banalités ou partager ses peines, c'est nourrir un besoin d'appartenance. Les neurosciences confirment d'ailleurs ce que nous savons instinctivement : l'isolement prolongé affecte notre santé mentale et physique, affaiblit notre moral, altère même notre capacité à réfléchir et à aimer.

Solitude choisie ou subie ?

Certains d'entre nous revendiquent la solitude comme une bulle de ressourcement, un espace de liberté. Mais quand la solitude devient contrainte, elle se transforme vite en cage.

Le besoin de voir des gens, des voisins, de croiser des regards, de sentir la présence de l'autre, permet de surpasser les barrières de l'âge, de la culture et de la classe sociale que nous nous mettons.

Sortir de l'ombre

Sortir de l'ombre au mois de décembre, lorsque les journées raccourcissent et que la grisaille prend souvent le dessus, demande un peu d'ingéniosité et de volonté. Profiter au maximum des rares heures d'ensoleillement, que ce soit en faisant une promenade matinale ou en prenant son café sur son balcon, peut véritablement redonner de l'énergie.

Cet éditorial c'est aussi un appel : osons sortir de notre confort, retrouvons l'authenticité des rencontres et non du virtuel, soyons attentifs aux signes de solitude chez les autres. Parfois, un simple sourire, un mot, une invitation peuvent changer une journée, voire une vie. Car se voir, c'est aussi se reconnaître, se rappeler que l'on existe pour et grâce aux autres. C'est cela aussi une coopérative d'habitation.

Joyeux Noël à vous toutes et tous !

Le Président

Le Conseil d'administration remercie chaleureusement ses cher-ères coopérateurs-trices ainsi que leurs très estimés collaborateurs-trices pour leur fidélité.



Nous vous souhaitons un joyeux Noël

et vous présentons ainsi qu'à vos proches

Nos meilleures vœux de santé pour l'année 2026

Candidatures aux organes dirigeants

Vous souhaitez vous investir dans la Coopérative, vous aimeriez participer aux décisions du Conseil d'administration, intégrer la Commission de gestion ? Comment faire acte de candidature ?

La gouvernance d'une coopérative repose sur l'engagement de ses membres à participer activement à la vie de celle-ci. Devenir membre d'un organe dirigeant c'est une démarche forte, responsable, qui permet d'influencer les orientations stratégiques de la SCHR tout en défendant ses valeurs.

Vous trouverez, dans cet article, comment déposer votre candidature si vous êtes intéressés. En guise de rappel, c'est l'Assemblée générale souveraine qui désigne ses organes dirigeants.

1. Comprendre le rôle des organes dirigeants

Avant de déposer sa candidature, il est essentiel de bien comprendre les responsabilités d'un membre du Conseil d'administration ainsi que les attentes liées au poste. L'article 36 des statuts indique le rôle et les attributions du Conseil d'administration.

Pour la Commission de gestion, c'est l'article 42 des statuts qui fixe sa composition et ses tâches. Il s'agit essentiellement d'un rôle de contrôle.

L'article 754 al. 1 CO établit la responsabilité des membres du conseil d'administration pour les dommages causés à la coopérative ou aux créanciers par non-respect de leurs obligations, que ce soit par négligence ou intention.

2. Vérifier les conditions d'éligibilité

a) Conseil d'administration

Pour devenir membre du Conseil d'administration, les conditions suivantes doivent être remplies :

- être une personne physique coopérateur-trice ou coopérateur-trice locataire depuis un certain temps ;
- ne pas avoir de conflit d'intérêts avec la coopérative ;
- satisfaire à des critères spécifiques d'expertise ou d'expérience ;
- respecter les dispositions légales suisses relatives aux coopératives (notamment le Code des obligations) ;
- s'engager activement et de manière non-partisane dans l'intérêt de la SCHR.

2 sièges du Conseil d'administration reviennent à la Municipalité de Renens.

b) Commission de gestion

- être une personne physique coopérateur-trice ou coopérateur-trice locataire depuis un certain temps ;
- ne pas avoir de conflit d'intérêts avec la coopérative.

3. Préparer sa candidature

a) Conseil d'administration

Votre candidature doit refléter votre motivation ainsi que vos compétences. Ainsi :

1. Rédigez une lettre de motivation : Expliquez votre intérêt pour le poste, votre parcours et ce que vous souhaitez apporter à la coopérative.
2. Joignez un CV : Présentez vos expériences professionnelles, associatives ou bénévoles pertinentes.

3. Délai : Votre dossier de candidature doit parvenir au Président de la SCHR **60 jours au plus tard** avant la date de l'AG. Pour rappel, en 2026, l'AG aura lieu le 28 mai 2026 à la Buvette de la salle de spectacles de Renens.

Les candidats seront reçus par le Conseil d'administration avant d'être proposés à l'AG

b) Commission de gestion

Pour la Commission de gestion, il suffit d'envoyer uniquement une lettre de motivation ou un courriel au Président dans les 20 jours qui précèdent l'AG.

Le Président se tient à disposition des coopérateurs-trices intéressés pour tout renseignement en rapport avec cet article.



Projet de rénovation immeubles Arzillier

Le bâtiment Arzillier 13 présente une forte vétusté. Après analyse complète menée par le Conseil d'administration et le bureau PIKA, il a été conclu qu'une rénovation n'est pas possible. Un mandat d'étude parallèle a donc été lancé auprès de plusieurs bureaux d'architectes pour définir le futur bâtiment. Le projet retenu sera présenté aux locataires et à l'Assemblée générale du 28 mai 2026.

Calendrier :

2025-début 2026 = préparatifs
Mars 2026 = démarrage du MEP
Mai 2026 = choix du lauréat
Juin 2026 = présentation du projet à l'AG



Projet de rénovation des cuisines immeubles 1er Mai

Durant l'été 2026, la coopérative rénovera entièrement les cuisines des deux immeubles et procédera à un désamiantage. Chiffré à 850'000 CHF, ce projet apportera une importante plus-value aux appartements et générera des économies d'énergie, en remplaçant des cuisines de près de 40 ans. Les locataires ont été informés du projet et de ses incidences sur les loyers lors d'une présentation dédiée.



- Mobilier en mélaminé 22mm couleur blanc / intérieur gris rayons réglables,
- Poignées en acier inox,
- Plan de travail en pierre recomposées résistant à la chaleur,
- Electroménager gamme supérieur,
- 1 four plaques de cuisson induction,
- 1 hotte encastrable avec filtre charbon,
- 1 frigo congélateur,
- 1 lave-vaisselle,
- Carrelage 60x60 sol et entre-meuble,
- Point lumineux et prises électrique,

| | | |
|--|--|--|
| | | |
| | | |

Félicitation à notre centenaire – Mme Nelly Jacquier

La SCHR a le grand plaisir de célébrer un événement exceptionnel : les 100 ans de Mme Nelly Jacquier, née le 6 septembre 1925 !

Après ses premières années à Avenches puis à Lausanne, elle s'est installée à Renens en 1951, d'abord au Village. Devenue sociétaire de la SCHR en novembre 1963, elle a ensuite résidé dans nos bâtiments anciens de Paudex, puis au chemin de Borjod en 1987, et enfin à l'avenue du 1er Mai depuis 2011, toujours dans nos immeubles.

Passionnée de sport, elle a pratiqué le basket en ligue A, le ski et la gymnastique jusqu'à un âge avancé où elle partageait son enthousiasme et son dynamisme dans chacune de ces disciplines.

Maman de deux enfants, grand-mère et arrière-grand-mère, elle continue de partager avec bonheur sa vie entourée de ses proches, qui sont restés, tout comme elle, attachés à la région.

En ce centième anniversaire, la SCHR adresse à Mme Jacquier ses plus sincères félicitations et ses vœux de bonheur et de santé.



Sur la photo :

-M. Jean-Marc Dupuis,
Vice-président

-Mme Nelly Jacquier

-Mme Joselyne
Chevalley, fille de Mme
Jacquier Nelly

Les conseils de la gérante

Bonnes pratiques – utilisation
salle communautaire Paudex 12

Nous avons rencontré certaines difficultés lors des réservations de la salle communautaire dans le courant de l'année 2025. En effet, plusieurs situations ont été constatées, telles que des nuisances sonores, une utilisation abusive des installations ou encore le non-respect des horaires d'utilisation.



C'est pourquoi nous souhaitons rappeler les règles suivantes :

Le loueur doit :

- payer la location et la caution selon les tarifs en vigueur ;
- être présent et joignable pendant toute la durée de la manifestation ;
- respecter les règles de sécurité : interdiction de fumer, d'utiliser des feux d'artifice ou des grils jetables ;
- limiter les nuisances sonores, en particulier après 22h, et veiller au respect du voisinage (voir RULV) ;
- respecter les règles d'accès et de stationnement ;
- rendre la salle propre, rangée et sans dégradation au plus tard le lendemain à 8h, et emporter l'intégralité des déchets ;
- assumer toute détérioration ou perte survenue durant la location.

Le règlement complet d'utilisation est disponible sur notre site internet ;

En cas de non-respect de ces règles, le droit d'utilisation de la salle pourra être retiré au loueur concerné.

Le respect de ces règles contribue à préserver une bonne entente et un cadre de vie agréable pour l'ensemble du voisinage.



Les conseils de la gérante technique

Pour garantir le bon fonctionnement des machines de buanderie et préserver leur durabilité, il y a lieu de respecter quelques règles afin d'éviter des dégâts tels que vous pouvez le voir ci-après :

- videz soigneusement les poches de vos vêtements avant de les mettre dans les machines, afin d'éviter d'endommager les joints, tambours et autres équipements ;
- utilisez le matériel de manière optimale : remplissez correctement les machines avant de les faire tourner. Lancer une machine pour très peu de linge (ex. une ou deux pièces) consomme plus d'eau et d'énergie, et réduit les économies possibles pour tous. A moyen terme le tambour de la machine peut également s'user prématurément ;
- maintenez les lieux propres après chaque utilisation ;
- signalez rapidement tout problème ou dysfonctionnement au concierge.



Exemple d'un joint de tambour endommagé après une mauvaise utilisation, retrouvé dans nos immeubles Paudex

Joli bébé – Nouveaux nés en 2025

Bienvenue aux nouveaux-nés SCHR :

- Arifi Leona, née le 28 février 2025
- Kalak Liya, née le 13 novembre 2025
- Arifi Leon, né le 28 février 2025
- Ozcan Musab Bilal, né le 7 juin 2025



Une attention pour accueillir les nouveaux-nés



En cas de naissance au sein d'un ménage habitant un logement SCHR, le sociétaire-locataire peut en faire la demande.

Ce que comprend la prestation :

- 6'570 points attribués à l'enfant, valables comme points d'admission pour une future inscription dans un logement SCHR
- Un bon d'achat de CHF 200.– offert aux parents (non convertible en espèces)

Conditions d'octroi :

- Le demandeur doit être sociétaire-locataire avec un bail en cours au moment de la demande.
- La demande doit être présentée par écrit dans les six mois suivant la naissance, via le formulaire ad hoc, accompagnée d'une copie de l'acte de naissance ou du livret de famille. Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront pris en considération.



=> Vous avez des suggestions d'articles pour journal « Petite feuille » ou des idées d'amélioration touchant la coopérative ? N'hésitez pas en nous en faire part

Un Halloween réussi

Le 31 octobre dernier, la SCHR a une fois de plus réuni les enfants de ses coopérateurs pour une soirée d'Halloween pleine de rires, de jeux et de gourmandises.



Au local de l'association des enfants des Blondes, petits et grands ont profité d'un moment festif et chaleureux. Entre les animations, les confiseries partagées et les costumes colorés, la bonne humeur était au rendez-vous.

Un grand merci à toutes les familles présentes, aux bénévoles pour leur aide précieuse, et à tous ceux qui ont contribué à faire de cette édition un succès.

❶ Nous vous donnons déjà rendez-vous pour la prochaine édition en 2026, qui promet encore plus de surprises et de moments inoubliables.



Un 80ème en image

Les anniversaires permettent de se souvenir du chemin parcouru, d'honorer celles et ceux qui ont contribué à bâtir notre histoire.

Apéritif – Repas convivial – Animations



Soufflage des bougies et remise des prix du jeu de piste.



Nos plus chaleureux remerciements

Un immense merci à nos coopérateurs, partenaires et familles pour avoir fait de ce 80eme mémorable. Il restera un symbole fort de notre histoire et sera une pierre angulaire de notre avenir.



Jeu de questions : Le 80^e anniversaire de la SCHR



Question 1 :

Où s'est déroulée la célébration du 80^e anniversaire de la SCHR ?

- A. Sur l'esplanade de la salle de spectacles
- B. Dans la salle du conseil communal
- C. Au parc du centre-ville

Question 2 :

Quelle activité collective a été réalisée pendant l'après-midi ?

- A. Un concours de cuisine
- B. Une fresque collective
- C. Un tournoi sportif

Question 3 :

Quel était l'un des moments officiels de la journée ?

- A. L'inauguration d'un nouveau bâtiment
- B. Le soufflage des bougies et la remise des prix du jeu de piste
- C. Une conférence historique

A gagner : Un bon d'achat de CHF 100.00

En de pluralité de bonne réponse, un tirage au sort sera organisé entre les participants gagnants.



Fête des voisins

Quand : Date à fixer

Accueil des nouveaux sociétaires

Où : Salle communautaire Paudex 12 Renens
Quand : le jeudi 26 mars 2026 à 20h00

Assemblée Générale

Où : Buvette de la ville de Renens Salle de spectacle
Quand : le jeudi 28 mai 2026 à 20h15

**Société Coopérative d'Habitation
de Renens et agglomération
Avenue des Paudex 10
1020 Renens**

Site internet :www.schrenens.ch

CONTACT

Administration générale
& location : 021/632.80.90
Comptabilité : 021/632.80.95
Technique : 021/632.80.96
Courriel : info@schrenens.ch

FERMETURE DE FIN D'ANNEE

Les bureaux seront fermés du 22/12/2025 au 03/01/2026 inclus